



Jeux de l'Acadie

POLITIQUE D'HABILLEMENT POUR LA FINALE DES JEUX DE L'ACADIE

GUIDE D'OPERATIONS

SOCIETE DES JEUX DE L'ACADIE
702 RUE PRINCIPALE, BUREAU 210
PETIT-ROCHER (N.-B.) E8J 1V1
INFO@JEUXDELACADIE.ORG
506-783-4207

POLITIQUE D'HABILLEMENT POUR LA FINALE DES JEUX DE L'ACADIE

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte et décrit autant les hommes que les femmes sans aucune discrimination.

INTRODUCTION

Les Jeux de l'Acadie étant un événement sportif et culturel rassemblant des milliers de personnes de la société acadienne des provinces de l'Atlantique, il est de mise que les membres des délégations et ceux de la Relève qui prennent part à la Finale des Jeux de l'Acadie soient vêtus de façon appropriée selon les valeurs de cette société acadienne.

CODE VESTIMENTAIRE PENDANT LA FINALE DES JEUX DE L'ACADIE

Ainsi, tous les membres des différentes délégations et ceux de la Relève de la Société des Jeux de l'Acadie doivent se plier à la politique d'habillement décrite ci-dessous lors de la Finale des Jeux de l'Acadie :

- Toute tenue vestimentaire doit être libre d'images indécentes ou véhiculant un message à caractère violent, sexuel, raciste ou vulgaire ;
- La jupe et le pantalon court ("short") doivent être de longueur convenable : de 4 à 6 pouces au-dessus du genou ;
- Les vêtements doivent couvrir le ventre et le dos ;
- Les blouses, camisoles à bretelles spaghetti, chemises, chandails ou gilets "débardeurs" sans manche ayant une grande emmanchure ou encolure sont interdits.

POUR LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE ET LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

Les participants doivent être vêtus du chandail de leur région. Aucun coupe-vent, manteau, etc. n'est toléré et ceci afin de permettre une visibilité maximale du commanditaire des chandails. Tous les entraîneurs, gérants, accompagnateurs d'une délégation, peuvent porter un coupe-vent ou un manteau tant et aussi longtemps qu'il soit uniforme pour eux, qu'il reflète la couleur de la région et qu'il porte uniquement le logo du commanditaire des chandails. Le chandail de la délégation est aussi obligatoire pour ces derniers. La politique générale en matière de commandite de la Société des Jeux de l'Acadie s'applique aussi pour ces coupe-vent ou manteaux. Voici quelques autres directives à respecter :

- Les pantalons courts ("shorts") identiques sont permis si tous les membres de la délégation en sont revêtus ;
- Les pantalons en denim ("jeans") ne sont pas permis ;
- Afin de souligner l'aspect sportif des Jeux de l'Acadie, tous les membres de la délégation doivent être chaussés avec des espadrilles ;

POUR LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE UNIQUEMENT

Les casquettes, drapeaux ou objets d'échange identiques sont permis à conditions que tous les membres de la délégation les aient.

N.B. : Les membres des équipes de mission, ont le droit d'intervenir en tout temps dans toute situation jugée inacceptable par ceux-ci.

POUR LES UNIFORMES ET AUTRES VÊTEMENTS DES JOUEURS OU ÉQUIPES

De plus en plus, nous constatons à la Finale des Jeux de l'Acadie que les participants ou équipes portent des uniformes, habits ou autres vêtements qui sont une commandite d'une entreprise locale ou autres. Afin de ne pas compromettre de façon déloyale la visibilité du ou des commanditaires des Jeux de l'Acadie qui sont associés, le cas échéant, aux sites de compétition de la Finale en vertu de la Politique de commandite des Jeux de l'Acadie, il est nécessaire que ces uniformes, habits ou autres vêtements des joueurs ou équipes soient assujettis aux directives suivantes concernant la visibilité qu'ils peuvent offrir à leur commanditaire, soit :

- Aucun logo ou nom d'un commanditaire ne peut être placé sur le devant de l'uniforme, l'habit ou autres vêtements des participants ou équipes prenant part à la Finale des Jeux de l'Acadie, sauf le logo de la marque de commerce du dit uniforme, habit ou autres vêtements ;
- Par contre, le logo ou le nom du commanditaire peut être placé sur l'une des deux manches ou dans le haut du dos de l'uniforme, l'habit ou autres vêtements ;
- Ce logo ou nom du commanditaire doit être d'une dimension maximale de trois (3) pouces par trois (3) pouces.

Tout vêtement et articles promotionnels qui a été créé pour les Jeux de l'Acadie, doit s'identifier aux Jeux de l'Acadie.

***Veuillez-vous référer à la politique d'utilisation du logo des Jeux de l'Acadie pour plus de détails.**